



Association des Sociétés  
de développement  
commercial de Montréal

# **Projet de Politique sur le stationnement**

## **CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES ARTÈRES COMMERCIALES DE MONTRÉAL**



**Mémoire de l'Association des Sociétés de  
développement commercial de Montréal**

**Déposé à la**

**Commission sur le transport et les travaux publics de  
la Ville de Montréal**

**7 mars 2016**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>L'INTÉRÊT DE L'ASDCM POUR LE PROJET DE POLITIQUE DE STATIONNEMENT</b>	<b>3</b>
<b>1. LE STATIONNEMENT : UN ENJEU MAJEUR</b>	<b>4</b>
<b>Résultats du sondage effectué auprès des gens d'affaires des 17 lieux de destination d'envergure métropolitaine</b>	<b>4</b>
<b>2. REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE : RECONNAÎTRE L'IMPACT ÉCONOMIQUE NÉGATIF D'UNE DIMINUTION DE L'OFFRE</b>	<b>5</b>
<b>L'insuffisance de l'offre en transport collectif</b>	<b>6</b>
Recommandation 1 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal et à la STM de poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la desserte en transport collectif des artères commerciales de Montréal	6
<b>Assurer la compétitivité des artères commerciales montréalaises par l'application du principe d'équité</b>	<b>7</b>
Recommandation 2 : L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de concevoir un système de taxation pour l'ensemble des espaces de stationnement hors-rue dans l'agglomération montréalaise, et ce, dans un souci d'équité	7
Recommandation 3 : L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de préciser dans quelle mesure elle souhaite étendre l'aire d'application de la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface et quel usage souhaite-elle faire des nouveaux revenus générés	8
Recommandation 4 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal que la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface aille au développement de l'offre en stationnement sur le territoire des SDC	8
<b>Développer l'offre en stationnement en ciblant les secteurs d'intervention prioritaires</b>	<b>9</b>
Recommandation 5 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal de développer l'offre en stationnement hors-rue au centre-ville et sur les artères commerciales pour lesquelles les taux d'occupation sont déjà élevés.	9
Recommandation 6 : Pour les artères et districts commerciaux où l'on trouve déjà des terrains de stationnement hors-rue appartenant déjà à la Ville de Montréal, l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de construire des stationnements étagés	9
<b>3. DEMEURER SOUCIEUX D'AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE-CLIENT</b>	<b>10</b>
<b>Actions prioritaires</b>	<b>10</b>
La signalisation	10
Recommandation 7 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal d'amorcer le plus rapidement possible son projet d'harmonisation et de simplification de la signalisation rattachée au stationnement.	10
Le stationnement de courte-durée	11

Recommandation 8 : l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de poursuivre l'implantation de projets-pilotes permettant le stationnement gratuit de courte durée sur certaines artères commerciales	11
Les travailleurs de nos artères	11
Recommandation 9 : l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de faire l'inventaire et de développer l'offre en stationnement pour les travailleurs et les clients des artères commerciales en semaine sur les rues avoisinantes	11
Les livraisons commerciales	11
Recommandation 10 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de préciser ses intentions relativement aux livraisons commerciales, de concert avec chaque SDC	11
Le stationnement durant les chantiers d'envergure	11
Recommandation 11 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de bonifier le programme Pr@m Artère en chantier afin de mitiger la perte d'espaces de stationnement	12
La tarification	12
Recommandation 12 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de débiter l'implantation de la tarification dynamique avec un prix plafond qui ne devrait pas excéder le prix actuel	13
Recommandation 13 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal que le choix de la tarification soit déterminé par les SDC	13
Rendre l'information plus facilement accessible	13
Recommandation 14 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de développer des outils permettant à la clientèle de connaître l'offre en stationnement hors-rue	13
<b>4. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS DESTINATIONS COMMERCIALES PAR LEUR MISE EN VALEUR</b>	<b>14</b>
Recommandation 15: l'ASDCM souscrit au principe de mise en valeur de l'espace public défendu dans la Politique de stationnement et rappelle qu'il s'inscrit en complémentarité avec une offre adéquate en stationnement	15
Recommandation 16: l'ASDCM recommande le maintien de mesures de partage des revenus de stationnement perçus sur le territoire des SDC afin de les aider à poursuivre la mise en valeur des artères et districts commerciaux de Montréal	15
<b>4. LES SDC : PARTENAIRES-CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT</b>	<b>16</b>
Recommandation 17 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal qu'elle travaille en partenariat avec l'ASDCM pour la définition des mesures de la Politique de stationnement qui seront adoptées en priorité	16
Recommandation 18 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal qu'elle envisage la cogestion du stationnement avec chaque SDC sur son territoire afin de développer et gérer l'offre en stationnement	17
<b>Conclusion</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE : LISTE DES SDC DE MONTRÉAL</b>	<b>19</b>

## L'INTÉRÊT DE L'ASDCM POUR LE PROJET DE POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Il était grand temps que la Ville de Montréal se dote d'une Politique de stationnement afin de corriger des décisions antérieures qui ont eu des effets pervers. Depuis leur apparition dans les années 1930, les parcomètres sont devenus une réalité montréalaise et ils sont progressivement apparus dans plusieurs secteurs névralgiques de la ville. Récemment, le centre-ville et les artères commerciales ont subi les impacts négatifs d'une hausse considérable des tarifs, tant des espaces de stationnement publics que privés. La clientèle de destination a peu à peu abandonné Montréal. Parallèlement, les destinations commerciales se sont développées ailleurs. Avec son projet de Politique de stationnement, l'occasion nous est offerte de corriger des erreurs du passé.

« **L'ASDCM est d'avis que le principal objectif de la Ville de Montréal doit être de garantir un nombre suffisant d'espaces de stationnement à coût raisonnable.** »

Dans le cadre de l'élaboration de ce mémoire, l'ASDCM a sondé ses membres pour recueillir leurs préoccupations et fournir à la Ville de Montréal un portrait d'ensemble des enjeux que nous partageons.

L'ASDCM dépose un mémoire afin de rappeler les grands principes qui doivent guider la Ville de Montréal dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de stationnement. Plusieurs consensus se dégagent parmi nos membres et nous souhaitons, avec ce mémoire, présenter les mesures qui doivent être priorisées par la Ville de Montréal si elle veut faire de sa politique de stationnement un outil d'aide au développement économique pour l'agglomération de Montréal.

Nous laissons le soin aux SDC membres de l'ASDCM de présenter à la Commission certaines problématiques particulières vécues au sein de leur milieu, ou vous présenter les actions qui conviendraient le mieux à leur territoire parmi toutes celles identifiées par le projet de Politique.

Enfin, l'ASDCM souhaite partager sa volonté d'être plus étroitement associée à la mise en œuvre de la Politique de stationnement.

## 1. LE STATIONNEMENT : UN ENJEU MAJEUR

L'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) regroupe les 17 SDC existantes sur le territoire de la Ville de Montréal. Rappelons que ces sociétés sont régies à la fois par la Loi des cités et villes en ce qui a trait à leur création, à leur capacité de fixer des cotisations et à leur maintien, et par les lois et règlements applicables aux organismes sans but lucratif. Ce sont les cotisations de nos membres qui couvrent les budgets nécessaires à nos opérations. Les SDC regroupent actuellement près de 15 000 membres dont une moitié est constituée de commerces et, l'autre, d'établissements d'affaires (bureaux). Plus de 4 000 commerces membres sont des indépendants, des PME ou des micro- entreprises.

### Résultats du sondage effectué auprès des gens d'affaires des 17 lieux de destination d'envergure métropolitaine

Une étude réalisée en 2012<sup>1</sup> par l'ASDCM auprès des commerçants membres des SDC afin de mesurer la vitalité des artères commerciales montréalaises a permis de relever que le stationnement demeure un enjeu majeur pour le développement économique à Montréal. L'étude visait à mesurer l'importance et la satisfaction des membres vis-à-vis de la qualité de l'environnement commercial dans lequel ils évoluent (aménagements physiques de l'artère, sécurité, propreté, stationnement, animation de l'artère, mix commercial, accessibilité, etc). Parmi l'ensemble des enjeux identifiés, la disponibilité et la tarification des places de stationnement étaient les éléments les plus importants pour nos membres. De plus, ils comptaient parmi les éléments les moins satisfaisants pour nos membres. Le stationnement n'est certes pas le seul facteur qui contribue au succès d'une entreprise. Toutefois, il compte parmi les critères importants qui entrent en compte lorsque les gens d'affaires effectuent leur choix de localisation. De plus, une accessibilité facilitée aux entreprises a un impact direct sur leurs chiffres d'affaires.

**« Le stationnement est une condition nécessaire au développement économique de Montréal. C'est une préoccupation majeure pour 15 000 entreprises qui ont fait le choix de faire affaires à Montréal plutôt qu'en banlieue. »**

<sup>1</sup> Groupe Altus, ASDCM et Ville de Montréal, *Veille sur la vitalité des artères commerciales de Montréal. Sondage auprès des commerçants*, avril 2012.

## 2. REGARDER LA RÉALITÉ EN FACE : RECONNAÎTRE L'IMPACT ÉCONOMIQUE NÉGATIF D'UNE DIMINUTION DE L'OFFRE

Le stationnement est en voie de disparition. Ces dernières années, le nombre d'espaces de stationnement s'est réduit comme une peau de chagrin. Les causes sont nombreuses. L'application de la surtaxe aux stationnements de surface au centre-ville, les restrictions règlementaires imposées aux projets immobiliers, la création de nouveaux espaces publics sur d'anciens terrains de stationnement municipaux extérieurs, l'application des dispositions du code la sécurité routière pour l'ensemble des intersections de l'île de Montréal, le réaménagement du domaine public pour y accueillir des pistes-cyclables, des voies réservées et offrir davantage d'espaces aux piétons: toutes ces actions ont eu pour effet de réduire le nombre d'espaces disponibles.

Dans les quinze dernières années, aucune action municipale n'a permis une augmentation du nombre d'espaces de stationnement disponibles. L'ASDCM comprend certes la volonté de la Ville de Montréal d'optimiser la gestion des espaces de stationnement sur rue et hors rue actuellement disponibles. Mais il demeure qu'il faut ajouter des places supplémentaires.

« ***Force est de constater que durant les dernières années, la Ville de Montréal a appuyé sur le champignon afin de réduire l'offre en stationnement. Une partie de la clientèle de nos artères et districts commerciaux et du centre-ville a coupé les ponts. Il est grand temps de mettre la pédale douce.*** »

En effet, pendant les quinze dernières années, on a fait surtout de la gestion de la demande et on a découragé les automobilistes de venir à Montréal. On doit maintenant faire de la gestion de l'offre une priorité municipale.

## L'insuffisance de l'offre en transport collectif

Plusieurs secteurs commerciaux de Montréal sont très bien desservis par le transport en commun, alors que d'autres nécessitent d'améliorer la desserte en transport en commun.

Par exemple, le centre-ville de Montréal n'est pas mieux desservi depuis cinq ans alors que le nombre de places de stationnement a considérablement diminué. De plus, des artères commerciales comme la rue Masson affichent des taux élevés d'occupation de leurs espaces de stationnement, sans qu'il y ait eu une augmentation de la fréquence de passage des autobus.

*Recommandation 1 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal et à la STM de poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la desserte en transport collectif des artères commerciales de Montréal*



## **Assurer la compétitivité des artères commerciales montréalaises par l'application du principe d'équité**

L'ASDCM est d'avis que la Ville de Montréal passe trop sous silence dans son projet de Politique un enjeu majeur : celui de la compétitivité de Montréal au sein de la métropole, face à l'étalement urbain galopant et la création de nouvelles centralités périphériques dans les banlieues, et celui de l'attractivité des artères commerciales traditionnelles au sein-même de la Ville de Montréal, si caractéristiques de la vitalité et du caractère unique de notre ville, face aux formats commerciaux jetables et à l'urbanisme commercial de courte-vue que l'on a vu trop souvent apparaître dans certains secteurs de la ville.

« ***Il faut cesser de comparer le stationnement à Montréal avec celui des autres métropoles canadiennes. C'est lorsqu'on compare l'offre en stationnement de certaines destinations commerciales de la Ville de Montréal avec celle des autres villes de l'agglomération et de la Communauté métropolitaine de Montréal que l'on s'aperçoit de la réelle menace.*** »

L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de reconnaître le principe d'équité afin de cesser la disqualification des artères commerciales montréalaises au bénéfice des centres d'achat situés en périphérie et offrant des espaces de stationnement gratuits.

***Recommandation 2 : L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de concevoir un système de taxation pour l'ensemble des espaces de stationnement hors-rue dans l'agglomération montréalaise, et ce, dans un souci d'équité***

Dans son projet de Politique, la Ville annonce qu'elle souhaite étendre l'aire d'application de la surtaxe aux espaces de stationnement non résidentiels de surface. Cette mesure, d'abord pensée pour contrer la spéculation immobilière au centre-ville de Montréal, a eu pour résultat le développement immobilier au centre-ville. Les revenus sont allés dans les coffres de la Ville, sans être attribués nécessairement au développement de l'offre en stationnement au centre-ville. La Ville doit préciser de quelle manière elle souhaite implanter cette mesure et quels seraient les bénéfices directs pour améliorer l'offre en stationnement au sein du centre-ville et des artères et districts commerciaux de Montréal.

*Recommandation 3 : L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de préciser dans quelle mesure elle souhaite étendre l'aire d'application de la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface et quel usage souhaite-elle faire des nouveaux revenus générés*

*Recommandation 4 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal que la surtaxe aux stationnements non résidentiels de surface aille au développement de l'offre en stationnement sur le territoire des SDC*

## Développer l'offre en stationnement en ciblant les secteurs d'intervention prioritaires

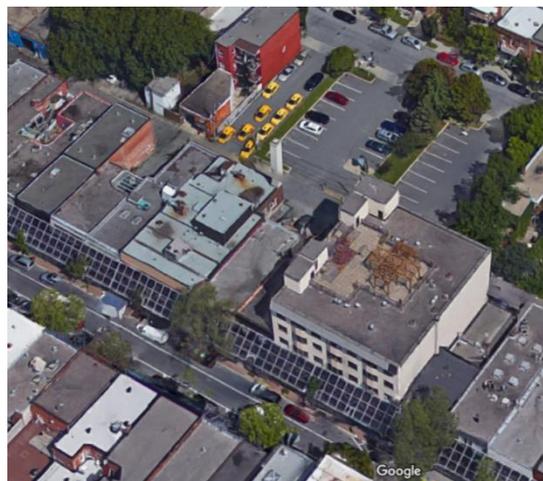
L'ASDCM a pris le temps d'analyser l'offre en stationnement à proximité des SDC montréalaises. Selon les données fournies par la Ville, qu'il faut nuancer dans plusieurs cas, le taux d'occupation des espaces de stationnement se rapproche ou dépasse le seuil critique de 85 % établi par la Ville de Montréal.

Au sein du quartier des affaires, la situation est catastrophique et nécessite un investissement immédiat. Sur des artères commerciales comme la rue Masson ou la rue Saint-Hubert ou encore dans la Petite Italie, la Ville doit envisager une bonification de l'offre dans un horizon très rapproché.

Dans certains cas, la Ville offre déjà des espaces de stationnement publics hors-rue. L'ASDCM est d'avis que la Ville pourrait concrétiser sa volonté d'augmenter l'offre en stationnement hors-rue sur les terrains dont elle est déjà ou non propriétaire.

*Recommandation 5 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de développer l'offre en stationnement hors-rue au centre-ville et sur les artères commerciales pour lesquelles les taux d'occupation sont déjà élevés.*

*Recommandation 6 : Pour les artères et districts commerciaux où l'on trouve déjà des terrains de stationnement hors-rue appartenant déjà à la Ville de Montréal, l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de construire des stationnements étagés*



### 3. DEMEURER SOUCIEUX D'AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE-CLIENT

Il ne faut pas perdre de vue que le stationnement est avant tout un service offert à tous les gens d'affaires et les clients qui font le choix de contribuer à la vitalité économique de Montréal. Il va sans dire que ces dernières années, les entreprises montréalaises ont souffert de la perception négative qu'ont les entrepreneurs et la clientèle relativement à l'accessibilité des artères et districts commerciaux. La Ville de Montréal doit donc rebâtir sa notoriété à titre de destination accessible à tous, notamment auprès de la clientèle métropolitaine.

« **Les artères commerciales montréalaises souffrent de la perception négative qu'ont les utilisateurs de l'automobile relativement au stationnement. Le discours ambiant doit changer et la Ville doit tout mettre en œuvre pour améliorer ce service public.** »

#### Actions prioritaires

Le projet de Politique de stationnement doit avant tout être pensé pour améliorer l'expérience client. L'ASDCM recommande de mettre en place les mesures suivantes en priorité :

#### La signalisation

Il y a une confusion générale à l'égard de la signalisation. D'autres villes, notamment en Europe, ont mené ce type d'exercice.

**Recommandation 7 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal d'amorcer le plus rapidement possible son projet d'harmonisation et de simplification de la signalisation rattachée au stationnement.**



### **Le stationnement de courte-durée**

Plusieurs clients de nos artères commerciales s'y rendent afin de récupérer une commande ou effectuer un achat rapide. L'ASDCM est d'avis que la Ville de Montréal doit faire preuve de tolérance à l'égard de la clientèle. La SDC Plaza St-Hubert a lancé avec succès à l'été 2015 un projet pilote de débarcadères de 15 minutes qui peut servir de modèle à la Ville de Montréal. La SDC de l'avenue Mont-Royal souhaite également implanter ce type de mesure.

*Recommandation 8 : l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de poursuivre l'implantation de projets-pilotes permettant le stationnement gratuit de courte durée sur certaines artères commerciales*

### **Les travailleurs de nos artères**

En semaine, durant la journée, les espaces de stationnement sur les rues à proximité de nos artères commerciales affichent des taux d'occupation plutôt faibles, alors qu'ils sont réservés aux détenteurs de vignettes. Afin de permettre aux travailleurs des entreprises établies sur nos artères et districts commerciaux de pouvoir jouir d'un espace de stationnement à proximité, l'ASDCM est d'avis que la Ville de Montréal et ses arrondissements doivent veiller à rendre disponibles des places de stationnement.

*Recommandation 9 : l'ASDCM recommande à la Ville de Montréal de faire l'inventaire et de développer l'offre en stationnement pour les travailleurs et les clients des artères commerciales en semaine sur les rues avoisinantes*

### **Les livraisons commerciales**

La question des livraisons commerciales a été pratiquement évacuée du projet de Politique de stationnement. Les restrictions imposées ont parfois des effets pervers pour les entreprises, notamment lorsqu'elles doivent débiter les quarts de travail de leur personnel tôt le matin pour accueillir les livraisons. Chaque SDC a développé une compréhension solide des besoins et des problématiques vécues par ses membres.

*Recommandation 10 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de préciser ses intentions relativement aux livraisons commerciales, de concert avec chaque SDC*

### **Le stationnement durant les chantiers d'envergure**

Dans le cadre de grands chantiers d'envergure, il faut pouvoir maintenir l'accès aux places d'affaires établies sur la rue, tant pour les piétons que les automobilistes. L'ASDCM salue l'adoption récente du Plan Commerce par la Ville de Montréal. Parmi les mesures de mitigation qui sont identifiées dans le

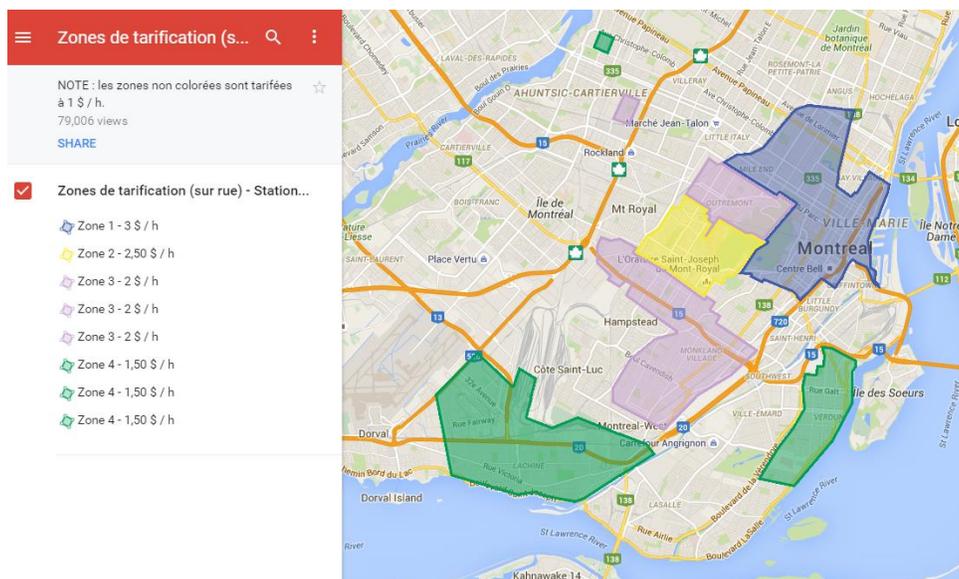
programme Pr@m Artère en chantier, la Ville de Montréal ne fait pas mention explicite du stationnement.

*Recommandation 11 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de bonifier le programme Pr@m Artère en chantier afin de mitiger la perte d'espaces de stationnement*



### La tarification

Bien que les SDC saluent la volonté de la Ville de Montréal d'implanter la tarification dynamique, elles souhaitent rappeler à la Ville que le prix du stationnement a considérablement augmenté ces dernières années. Nos artères ne sauraient survivre d'une augmentation supplémentaire des tarifs. La Ville doit donc garder en tête que l'implantation de la tarification dynamique doit viser avant tout une diminution des tarifs pour les utilisateurs. À cet effet, l'ASDCM croit qu'un prix plafond devrait être imposé en tout temps. De plus, l'ASDCM tient à souligner que ce sont les SDC qui devraient assurer la gestion locale de l'offre, car elles sont bien au fait de la dynamique de leur territoire.



*Recommandation 12 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de débiter l'implantation de la tarification dynamique avec un prix plafond qui ne devrait pas excéder le prix actuel*

*Recommandation 13 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal que le choix de la tarification soit déterminé par les SDC*

**Rendre l'information plus facilement accessible**

Une des raisons invoquées par les SDC pour expliquer que les taux d'occupation sont parfois plus faibles pour les stationnements hors-rue que sur rue est que leur emplacement est méconnu par la clientèle. La Ville doit indiquer plus clairement leurs emplacements, tant par l'implantation d'un mobilier signalétique sur le territoire des SDC que par l'entremise de nouvelles applications mobiles. L'ASDCM souhaite aussi souligner les limites de l'affichage dynamique, particulièrement lorsqu'un territoire est desservi par plusieurs plus petits parcs de stationnement.

*Recommandation 14 : l'ASDCM demande à la Ville de Montréal de développer des outils permettant à la clientèle de connaître l'offre en stationnement hors-rue*

#### 4. ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS DESTINATIONS COMMERCIALES PAR LEUR MISE EN VALEUR

Il n'y a pas de doute : les SDC sont fermement engagées dans l'amélioration de la qualité de vie des quartiers montréalais. C'est sur nos artères commerciales et dans le centre-ville où se concentrent la majorité des initiatives d'occupation et d'animation du domaine public qui font la fierté de la métropole à travers le monde.

Nos destinations sont devenues des modèles de réappropriation de l'espace public, des laboratoires de créativité : piétonisation estivale, évènements, festivals, manifestations d'art, vente-trottoirs, marchés publics, etc. Pour que toutes ces initiatives connaissent le succès escompté, les SDC ont besoin de maintenir en tout temps leur accessibilité pour la partie de la clientèle qui vient en voiture.



Les villes européennes ont bien compris l'approche à préconiser : celle de conjuguer des destinations attrayantes et axées sur la mobilité douce avec du stationnement disponible en nombre suffisant, à proximité et au bon tarif.

« **Les SDC sont des moteurs d'attractivité pour Montréal et elles se démarquent par leur gestion efficace de plusieurs champs de compétence des municipalités. Elles constituent des partenaires-clés de la mise en œuvre de la Politique de stationnement.** »

Par ailleurs, une corrélation existe entre la performance des SDC via leurs actions de mise en marché des artères et le rendement des parcomètres. Plus une destination est attrayante, et plus elle attirera la clientèle. Dans cette optique, l'ASDCM souhaite insister sur la complémentarité entre le stationnement et une expérience urbaine de qualité. Si l'on veut assurer le succès des initiatives mises en place par les SDC, il faut garantir l'accès à ces destinations par la clientèle métropolitaine en prévoyant du stationnement à proximité.

***Recommandation 15: l'ASDCM souscrit au principe de mise en valeur de l'espace public défendu dans la Politique de stationnement et rappelle qu'il s'inscrit en complémentarité avec une offre adéquate en stationnement***

Certaines artères commerciales ont bénéficié du Fonds de dynamisation des artères commerciales durant les dernières années. Grâce au Fonds, elles ont pu amorcer la planification d'actions structurantes sur leur territoire et démontrer qu'elles ont la capacité de produire des résultats qui dépassent les attentes. Bien qu'il est question d'abolir le Fonds de dynamisation des artères commerciales, l'ASDCM est d'avis que la Ville de Montréal doit prévoir le maintien de mesures d'aide aux SDC afin qu'elles puissent poursuivre leurs actions de mise en valeur.

***Recommandation 16: l'ASDCM recommande le maintien de mesures de partage des revenus de stationnement perçus sur le territoire des SDC afin de les aider à poursuivre la mise en valeur des artères et districts commerciaux de Montréal***

#### 4. LES SDC : PARTENAIRES-CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

En tant que plus grand regroupement économique de Montréal, l'ASDCM demande à la Ville de Montréal d'être consultée lors de toutes les prochaines étapes de finalisation et de mise en œuvre de la Politique de stationnement. Nos 17 SDC constituent des acteurs-clés afin d'assurer l'acceptabilité sociale des actions qui seront déployées par la Ville de Montréal sur le territoire de la Ville de Montréal. La Ville peut compter sur la collaboration et l'expertise des SDC afin de trouver les solutions appropriées à chaque milieu.

« ***Par leur fine connaissance de leurs membres et du milieu, les SDC sont toutes naturellement désignées afin d'accompagner la Ville de Montréal en amont de toute prise de décision concernant le stationnement.*** »

*Recommandation 17 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal qu'elle travaille en partenariat avec l'ASDCM pour la définition des mesures de la Politique de stationnement qui seront adoptées en priorité*

Si le stationnement vise à répondre aux besoins de la population, l'ASDCM est d'avis que la Ville de Montréal devrait impliquer de manière directe chaque SDC dans la gestion du stationnement public sur rue et hors-rue sur son territoire. Les SDC donneraient notamment leur avis sur la tarification et sur les mesures à prendre afin d'optimiser la gestion de l'offre en stationnement.

Certaines des SDC membres de l'ASDCM ont demandé à la Ville de Montréal de maintenir le Fonds de dynamisation des artères commerciales ou d'implanter une telle mesure dans leur secteur afin de soutenir la croissance de leurs activités et leur permettre de planifier des actions structurantes de mise en valeur à moyen et long-terme.

« ***Les SDC ont démontré leur grande efficacité lorsqu'elles prennent en charge la gestion de certains services publics.*** »

L'ASDCM recommande à la Ville de Montréal d'aller encore plus loin. Si la Ville de Montréal est effectivement transparente avec sa volonté de répondre au

besoin de la collectivité avec le stationnement plutôt que de ne chercher uniquement que la collecte de nouveaux revenus, elle devrait envisager une cogestion du stationnement avec les SDC. C'est d'ailleurs l'esprit de la Loi sur les cités et villes, qui définit la mission générale des SDC. Les SDC ont déjà fait la preuve qu'elles peuvent gérer plusieurs services de compétence municipale avec succès (sécurité publique, salubrité, animation).

*Recommandation 18 : L'ASDCM demande à la Ville de Montréal qu'elle envisage la cogestion du stationnement avec chaque SDC sur son territoire afin de développer et gérer l'offre en stationnement*



## Conclusion

Avec sa Politique de stationnement, Montréal caresse de grandes ambitions. Le stationnement demeurera toujours un enjeu majeur pour les 15 000 entreprises membres de nos SDC et l'ASDCM est engagée à définir avec la Ville de Montréal des solutions pour faire du stationnement un outil d'aide au développement économique pour nos destinations commerciales. Nos artères commerciales sont un atout précieux pour le développement de la métropole. Il est donc nécessaire de veiller à offrir aux entreprises qui font le choix de Montréal un environnement d'affaires propice à la croissance. L'ASDCM et les SDC ont pris grand intérêt à se prononcer dans le cadre de la présente consultation et souhaitent rappeler à la Ville de Montréal leur désir de participer étroitement à la mise en œuvre du projet de Politique de stationnement afin d'en faire un succès.

## **ANNEXE : LISTE DES 17 SDC DE MONTRÉAL**

SDC Plaza St-Hubert  
SDC Plaza Monk  
SDC Hochelaga-Maisonneuve  
SDC Promenade Masson  
SDC Promenade Fleury  
SDC Plateau Mont-Royal  
SDC Quartier Latin  
SDC Destination Centre-ville  
SDC Boulevard Saint-Laurent  
SDC Vieux-Montréal  
SDC du Village  
SDC Jean-Talon Est  
SDC Pignons rue Saint-Denis  
SDC Petite Italie - Marché Jean Talon  
SDC Wellington  
SDC Fleury Ouest  
SDC Quartier du Canal